

Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance, un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, avant la date stipulée dans ce PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le fournisseur fournira à RNCAN pendant une période de deux (2) ans, des services d'entretien et de soutien ainsi que les pièces et la main-d'œuvre sur le micro-focus x-ray diffraction, appareil de marque Rigaku qui comprend les éléments suivants: D / Max Rapid II, MicroMax-007 HF, Haskris Refroidisseur, VARIMAX HR optique situé au 4e étage Mining and Minerak Science Lab, 555 rue Booth, Ottawa ON. K1A 0E4

Les services visés par le présent contrat comprennent :

- main-d'œuvre et la réparation sur le site dans le cadre de deux (2) visites d'entretien préventif par année;
- visite pour des réparations d'urgence, au besoin;
- un délai d'intervention de 72 heures ou « dans la mesure du possible » pour les services d'entretien et de réparation sur le site;
- Les services de réparation doivent être disponibles du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Le samedi, le dimanche et les jours fériés reconnus sont exclus de cette exigence;
- Une (1) reconstruction d'anode (y compris la trousse de reconstruction, une coupelle d'anode en cuivre, l'équilibrage, la main-d'œuvre et l'expédition) sera effectuée au cours de la durée du contrat.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- a) Le fournisseur doit posséder un minimum de quatre (4) années d'expérience en services de soutien relativement à l'entretien de ce type (et cette marque) d'appareil et de ses pièces;

- b) Le fournisseur doit être en mesure de démontrer qu'il a accès aux spécifications, aux dessins et à tous autres détails de conception protégés par brevet concernant l'appareil;
- c) Le fournisseur doit démontrer sa capacité à fournir sur une base annuelle des services de soutien relativement à l'entretien de l'appareil, y compris, mais sans s'y limiter : (1) le nettoyage, l'équilibrage et la reconstruction de l'anode tournante à l'usine du fabricant, (2) la fourniture de pièces de rechange pour l'appareil, au besoin, (3) l'exécution d'alignements et de nettoyages de routine sur le système optique confocal multicouche de rayons X et la grande ouverture fournit par la plaque d'imagerie courbe;
- d) Le fournisseur doit employer des ingénieurs en mesure d'établir un diagnostic et d'assurer des services de réparation sur courts préavis;
- e) Le fournisseur doit avoir l'approbation nécessaire pour envoyer des pièces au fabricant en vue d'obtenir des pièces de rechange;
- f) En cas de réparation inadéquate, le fournisseur doit être en mesure de procurer (sans frais) un appareil fonctionnel afin de remplacer celui qui ne l'est plus.

4. Accords commerciaux

N/A

5. Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur mentionné à l'article 10 ci-après, à notre connaissance, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus et qui est en mesure de fournir les services décrits à l'article 2.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception au règlement gouvernemental sur les marchés et les accords commerciaux applicables

L'exception (s) ci-dessous sur la réglementation contractuelle des marchés est (sont) invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6 (d) - «une seule personne est capable d'exécuter le travail».

Rigaku Americas Corporation, le *fournisseur proposé*, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus et qui est en mesure de fournir les services décrits à l'article 2.

7. Exclusions et/ou Raisons d'un appel d'offres limitées

N'est pas assujetti aux accords commerciaux puisque la valeur est sous les seuils fixés pour ce type d'accords.

8. Période du contrat

La durée contractuelle devrait commencer le 6 mars 2018 et se terminer le 28 février 2020.

9. Coût estimé

La valeur estimée du contrat est de \$73,123.00 CAD (\$82,628.99 taxes incluses).

10. Nom et adresse du fournisseur proposé

Rigaku Americas Corporation
9009 New Trails Drive
The Woodlands, Texas
USA 77381

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits ici, peuvent présenter un Énoncé de Capacités par écrit, de préférence par courriel, à l'autorité contractuelle indiquée dans le présent avis avant la date et l'heure de clôture de cette Avis. L'Énoncé de Capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences annoncées »

12. Date de fermeture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est 5 mars 2018 à 14h00 Montagne Heure normale.

13. Autorité contractuelle

Kingsley Okosun
5320 122nd Street, NW
Edmonton AB
T6H 3S5
780-435-7208
kingsley.okosun@canada.ca